

**SEANCE ORDINAIRE du 30 Août 2018**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le jeudi 30 août 2018 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : Mme MARX D., MM SAUSY A., PIRUS S., THEOBALD M., JEUNET D., GAMBS J.-M., MALLINGER Fr., BELVO M., Mme MULLET M.

**023/2018 – Subvention exceptionnelle ESK Montenach.**

Le Maire expose,

Suite aux travaux de rénovation du vestiaire, effectués par les membres du Club, l'ensemble des achats s'élève à 6 111,19 €.

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la subvention exceptionnelle de ce montant.

Budget Principal- Année 2018.

**024/2018 – Autorisation d'engagement des dépenses au compte 6232 - « Fêtes et cérémonies ».**

Le Maire expose,

Suite aux différentes dépenses mandatées à l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies, il est nécessaire, suite à la demande de la Trésorerie, de préciser les différentes dépenses.

Aussi, une délibération de principe autorisant l'engagement des différentes catégories de dépenses à imputer au compte 6232 –Fêtes et Cérémonies - est à voter ; à savoir :

- Repas des anciens avec animations et repas divers ;
- Fleurs et coffrets cadeaux ;
- Vins d'honneur divers : cérémonie du 11 Novembre, Remise de prix pour les Maisons Fleuries, Mariages et autres cérémonies d'état civil, Médailles d'honneur, Noces d'or, départs en retraite, etc...

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette autorisation.

Budget Principal Année 2018 – Art. 6232.

**025/2018 – Mission de maîtrise d'œuvre : Travaux de sécurisation en eau potable - SAFEGE.**

Dans le cadre des travaux de sécurisation AEP, et entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

-d'accepter l'offre de la société SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 16 810.00 € H.T., soit 20 172.00 € T.T.C. ;

-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dépense.

Budget Eau - Année 2018 – Art. 2315. Voté à l'unanimité.

**026/2018 – Décisions modificatives – Budget Principal.**

Suite à des erreurs d'imputations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le Budget Principal de l'exercice 2018, comme suit :

-1 383 363.82 € - ID – C/2313

+1 383 363.82 € - ID – C/2313/58 (Ecole primaire)

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.



2018 - 006

**027/2018 – Annulation Facture Eau – Assainissement – 1<sup>er</sup> semestre 2018.**

Le Maire expose, suite à une erreur d'enregistrement lors de la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2018, il y a lieu d'annuler le doublon de la facture N° 16 du 31.07.2018, à savoir :

-Budget eau : 92.10 €

-Budget assainissement : 81.32 €

TOTAL : 173.42 €

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette annulation.

Budget Eau / Assainissement 2018.

**028/2018 – Eau Potable – Syndicat des Eaux de Kirschnaumen / Annexe de Kaltweiler – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2017.**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2017 établi par le Président du Syndicat des Eaux de Kirschnaumen. Il émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,